

Règlements spécifiques 2022/2023

BADMINTON

Modifications aux règlements

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 3.1.1 Par équipe 7-7 (ajouté)
- 3.1.2 Par équipe 4-4 (ajouté)
- 3.2 Formule de compétition (modifié)
- 3.3.2 Par équipe 4-4 (modifié)
- 3.3.4 Individuel (ajouté)
- 8.2 Équipes d'étoiles (ajouté)
- 8.3 Honneurs individuels (ajouté)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en rouge.

Table des matières

1. Règlements du jeu	2
2. Admissibilité	3
3. Modalités de compétition	3
4. Modalités de classement	7
5. Responsabilités de l'institution hôte	7
6. Officiels	7
7. Délits et Sanctions	7
8. Mérites sportifs	8
9. Annexe 1 Cahier de charge	10
10. Annexe 2 Calendrier et tirage au sort	12
11. Annexe 3 Rondes des compétitions	13

Lexique :

Compétition : Événement d'une (1) à trois (3) journées invitant les universités participantes à s'affronter dans des rencontres.

Rencontre : Affrontement de deux (2) universités qui tentent de remporter le plus de matchs possibles.

Match : Affrontement de deux (2) athlètes en simple ou quatre (4) athlètes en duo dans un deux de trois (2 de 3) de 21 points.

1. Règlements du jeu

Les règles du jeu en vigueur sont celles de la Fédération québécoise de badminton, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

1.1 Intervention de l'entraîneur

L'intervention de l'entraîneur ou de son délégué est permise lors des pauses techniques à 11 points (60 secondes) et 21 points (120 secondes). Les étudiants-athlètes ne peuvent pas quitter l'aire de jeu lors de ces pauses.

L'intervention de l'entraîneur ou de son délégué est permise pendant toute la durée du match dans la mesure où elle se fait dans le respect de la réglementation internationale et sans affecter la durée du match.

1.2 Joueur blessé

Un joueur qui se blesse entre le moment de la remise de l'alignement à la table de contrôle et le début de la rencontre suivante pour laquelle il est aligné pourra être remplacé. Aucune modification ne sera possible une fois la rencontre commencée. Le joueur blessé ne pourra pas être aligné de nouveau dans la compétition.

1.3 Volants

Tous les matchs se jouent avec des volants à plumes. Ce sont les équipes et les joueurs qui fournissent leurs volants, incluant lors des championnats provinciaux.

1.4 Vérification des alignements

Il est de la responsabilité des entraîneurs de valider l'alignement adverse en vérifiant sa correspondance avec l'ordre de force avant le début de la rencontre. Une erreur de correspondance détectée après le début de la rencontre ne pourra être corrigée et le résultat sera considéré comme valide.

1.5 Tableaux des épreuves individuelles

Les tableaux des épreuves individuelles sont construits à l'aide du logiciel « Tournament Planner » par le RSEQ ou toute personne-ressource non liée à une des équipes de la ligue.

Composition des tableaux :

1. Compiler toutes les inscriptions dans chacune des épreuves.
2. Déterminer si le tableau principal sera de 16 ou 32 étudiants-athlètes.
 - S'il y a plus de 40 étudiants-athlètes ou 40 duos inscrits dans l'épreuve, le tableau sera de 32 (avec jusqu'à huit (8) qualifiés).
 - S'il y a 40 étudiants-athlètes ou 40 duos ou moins inscrits dans l'épreuve, le tableau sera de 16 (avec jusqu'à quatre (4) qualifiés).
3. Déterminer les têtes de série (de quatre (4) ou huit (8) étudiants-athlètes ou duos comme têtes de série, selon que le tableau principal de seize (16) ou trente-deux (32) étudiants-athlètes ou duos respectivement). La proposition du commissaire sera soumise à l'ensemble des entraîneurs pour approbation.

4. Déterminer les étudiants-athlètes ou duos (12 ou 24 étudiants-athlètes ou 12 ou 24 duos selon le tableau) qui vont accéder au tableau principal. La proposition du commissaire sera soumise à l'ensemble des entraîneurs pour approbation.
5. Faire les tableaux en programmant avec la séparation par institution, c'est-à-dire, en évitant les affrontements hâtifs d'étudiants-athlètes ou de duos de la même institution.

2. Admissibilité

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Pour participer aux championnats provinciaux par équipe, l'étudiant-athlète devra avoir participé à au moins une (1) compétition durant la saison régulière.
- Pour participer au championnat provincial individuel, l'étudiant-athlète devra avoir participé à au moins une (1) compétition durant la saison régulière. Un étudiant-athlète provenant d'une université qui n'était pas inscrite dans les compétitions par équipe peut participer au championnat provincial individuel.

3. Modalités de compétition

3.1 Composition de l'équipe

3.1.1 Par équipe 7-7

Un alignement complet est composé de sept (7) hommes ou sept (7) femmes répartis comme suit, en fonction du classement des étudiants-athlètes :

- 1 athlète en simple #1
- 1 athlète en simple #2
- 1 athlète en simple #3
- 2 athlètes en double #1
- 2 athlètes en double #2

Chaque étudiant-athlète peut jouer seulement un (1) match par rencontre.

L'étudiant-athlète qui possède le meilleur classement parmi les quatre (4) alignés en double pour la rencontre est obligatoirement désigné comme faisant partie du double # 1.

Pour les compétitions par équipe 7-7, la proposition de classement (l'ordre de force) doit parvenir au commissaire au plus tard huit (8) jours avant le début prévu de la compétition. La proposition est soumise à l'ensemble des entraîneurs pour approbation. Les cas litigieux feront l'objet d'un vote des entraîneurs.

Lors de la dernière compétition (7-7 ou 4-4 selon l'horaire) de la saison, les entraîneurs revalident l'ordre de force de toutes les équipes. Cet ordre de force sera final et utilisé au championnat RSEQ et doit parvenir au commissaire au plus tard huit (8) jours avant le début prévu du championnat

3.1.2 Par équipe 4-4

Un alignement complet est composé de quatre (4) hommes et quatre (4) femmes répartis comme suit :

- 1 athlète en simple masculin
- 1 athlète en simple féminin
- 2 athlètes en double masculin
- 2 athlètes en double féminin
- 2 athlètes en double mixte

Chaque étudiant-athlète peut jouer seulement un (1) match par rencontre.

Les compétitions par équipe 4-4 en saison régulière sont sous formes de pool. Une université peut inscrire deux (2) équipes et doit choisir dans quel pool, A ou B, sera inscrite(s) son ou ses équipe(s). Si une institution a deux (2) équipes, la première doit être inscrite dans le pool A et la deuxième doit être inscrite dans le pool B.

Seulement les équipes inscrites dans le pool A sont éligibles à se classer pour participer au championnat provincial par équipe 4-4. L'équipe qui termine au 1^{er} rang du pool A, après la saison régulière, sera la tête de série pour le championnat par équipe 4-4, suivie des autres équipes au classement du pool A.

Les étudiants-athlètes d'une même université étant inscrits dans une équipe A pourront également jouer dans leur équipe B. Les trois (3) premiers hommes et les trois (3) premières femmes de l'ordre de force ne pourront jouer dans le B. Cet ordre de force est établi lors de la première compétition par équipe 7-7. Si aucune compétition par équipe 7-7 n'a lieu avant la première compétition par équipe 4-4, un classement sera fait avant la compétition.

Une équipe incomplète peut jouer la rencontre à condition d'aligner suffisamment de joueurs pour trois (3) matchs par rencontre. L'entraîneur doit indiquer à son adversaire lequel ou lesquels des matchs il va concéder. L'adversaire n'est pas tenu d'inscrire un (1) joueur ou une (1) équipe sur la feuille de rencontre pour le ou les matchs concédés.

Dans l'éventualité où deux (2) équipes incomplètes s'affrontent, la rencontre est jouée au meilleur de trois (3) matchs. Le résultat de la rencontre est consigné en attribuant à chacune des équipes une des matchs annulés, une victoire de 3-0 étant consignée 4-1 et une victoire de 2-1 consignée 3-2.

3.2 Formule de compétition

La saison régulière se compose de **deux (2)** compétitions par équipe 7-7 et **deux (2)** compétitions par équipe 4-4 qui sont organisées sur deux (2) journées. L'horaire des journées de compétition est déterminé par tirage au sort (voir Annexe 2), mais sujet à modifications dues à d'éventuelles contingences de déplacement.

Lors d'une compétition par équipe 7-7, toutes les universités inscrites s'affrontent.

Lors d'une compétition par équipe 4-4, l'horaire sera construit selon le nombre d'équipes inscrites dans chacun des pools.

3.2.1 Déroutement des rencontres

L'entraîneur doit soumettre son alignement au plus tard de l'un des deux (2) moments suivants :

- Cinq (5) minutes avant le début prévu de la rencontre
ou
- Cinq (5) minutes après la fin de la rencontre précédente

Dans les compétitions par équipe 7-7, l'ordre des matchs est le suivant :

- Compétition #1 :
Simple # 1, double # 1, simple # 2, double # 2, simple # 3
- Compétition #2 :
Simple #3, double # 2, simple # 2, double # 1, simple # 1

3.3 Championnat

3.3.1 Par équipe 7-7

Le championnat se déroule sur une journée.

Quatre (4) équipes sont qualifiées et s'affrontent en demi-finale selon le format suivant :

- 1 vs 4 et 2 vs 3 en vertu du classement de la saison régulière.

L'équipe hôte est qualifiée d'office pour le championnat ainsi que les trois (3) premières équipes au classement (excluant l'équipe hôte).

La modalité de fonctionnement d'une rencontre au championnat par équipe 7-7 est la même que pendant la saison régulière, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- L'ordre des matchs est déterminé à tour de rôle par les entraîneurs. L'équipe possédant le meilleur classement a le 1^{er} choix.
- La rencontre cesse dès que l'une des équipes remporte trois (3) matchs. Les matchs non complétés sont considérés comme n'ayant pas été joués.

Les finales ont lieu sur deux (2) terrains.

3.3.2 Par équipe 4-4

Le championnat par équipe 4-4 est joué simultanément avec le championnat individuel.

Les quatre (4) meilleures équipes au classement du pool A sont qualifiées et s'affrontent en demi-finale selon le format suivant :

- **1 vs 4 et 2 vs 3 en vertu du classement de la saison régulière.**

Toute institution classée pour le championnat apte à présenter un alignement pouvant jouer quatre (4) des cinq (5) matchs d'une rencontre peut participer au championnat par équipe 4-4. Cependant, une équipe qui en est à ses trois (3) premières saisons au sein de la ligue par équipe 4-4 peut participer avec un alignement permettant de jouer trois (3) des cinq (5) matchs d'une rencontre. L'entraîneur

doit indiquer à son opposant laquelle des matches il va concéder. L'équipe en mesure de présenter un alignement complet n'est pas tenue d'inscrire un joueur sur la feuille de rencontre pour le match concédé par l'adversaire.

Les demi-finales (1/2) ont lieu le samedi matin.

Les finales ont lieu le dimanche matin.

Les finales ont lieu sur deux (2) terrains.

La modalité de fonctionnement d'une rencontre au championnat par équipe 4-4 est la même que pendant la saison régulière, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- L'ordre des matches est déterminé à tour de rôle par les entraîneurs, l'équipe possédant le meilleur classement ayant le 1^{er} choix.
- La rencontre cesse dès que l'une des équipes remporte trois (3) matches. Les matches non complétés sont considérés comme n'ayant pas été joués.

3.3.3 Individuel

Le championnat individuel est joué simultanément avec le championnat par équipe 4-4.

Un titre par épreuve est à l'enjeu. Les cinq (5) épreuves sont :

- Simple masculin
- Simple féminin
- Double masculin
- Double féminin
- Double mixte

Chaque joueur peut participer à un maximum de deux (2) épreuves.

Dans toutes les épreuves, une compétition à simple élimination est la formule adoptée. Il faut prévoir des consolations pour les joueurs qui ont perdu leur 1^{er} match lorsque le site de compétition le permet.

Le championnat est joué sur trois (3) jours. L'horaire est déterminé selon le nombre de participants dans chacune des épreuves.

- L'horaire détaillé est déterminé en fonction des inscriptions.
- Le respect de l'horaire dépend de la présence d'un nombre suffisant de bénévoles.
- Il est possible d'envisager la présentation des demi-finales le samedi en prélude des finales.
 - Les inscriptions doivent parvenir au RSEQ au moins trois (3) semaines avant la compétition en utilisant le formulaire prévu à cet effet.
 - Les favoris doivent être établis par le RSEQ au moins dix (10) jours avant la compétition.
 - Une rencontre de validation des favoris, si requise, doit avoir lieu avec les entraîneurs au moins (7) jours avant la compétition.
 - Tous changements aux inscriptions doivent parvenir à la coordonnatrice le lundi précédant la compétition avant midi.
 - Les feuilles de tirage doivent être dévoilées publiquement le mardi précédant la compétition à 15h00.

4. Modalités de classement

4.1 Classement

Le gagnant d'une rencontre est désigné par le nombre de matchs gagnés. L'équipe qui gagne trois (3) matchs sur cinq (5) remporte la rencontre. Le classement des équipes est déterminé à partir des rencontres gagnées.

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. Responsabilités de l'institution hôte

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Les institutions hôtes sont invitées à suivre les éléments organisationnels du cahier de charge en Annexe 1 des présents règlements. Elles doivent fournir le matériel en Annexe 1 pour le bon déroulement de la compétition.

Les institutions hôtes doivent faire parvenir le document d'information avec l'horaire de la compétition deux (2) semaines avant chaque compétition.

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale, provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Une (1) personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente en tout temps sur les lieux de la compétition.
- L'institution-hôte doit fournir un (1) thérapeute accessible à tous les étudiants-athlètes lors de chaque compétition.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

6. Officiels

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

7. Délits et Sanctions

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

8. Mérites sportifs

8.1 Championnat

Par équipe 7-7

	Masculin	Féminin
Médailles d'or	11	11
Bannières	1	1
Casquettes	10	10

Par équipe 4-4

	Masculin	Féminin	Mixte
Médailles d'or	12	12	N/A
Bannières	N/A	N/A	1

Individuel

	Masculin	Féminin
Médailles d'or	4	4
Médailles d'argent	4	4
Médailles de bronze	8	8

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

La sélection des équipes d'étoiles se fait par vote des entraîneurs tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente ;

- Deux (2) équipes d'étoiles de quatre (4) étudiants-athlètes (1^{re} et 2^e) ;
- Les rangs 1 à 4 (masculin et féminin) du classement des votes des entraîneurs sont nommés sur la 1^{re} équipe d'étoiles.
- Les rangs 5 à 8 (masculin et féminin) du classement des votes des entraîneurs sont nommés sur la 2^e équipe d'étoiles.

Les votes doivent se faire après le championnat par équipe 7-7.

8.3 Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente :

- Athlète par excellence
- Recrue par excellence
- Entraîneur de l'année (choisi après les quatre (4) premières compétitions)
- Prix leadership et engagement social (féminin)
- Prix Emmanuel Constant — Leadership et engagement social (masculin)

Pour être admissible aux équipes d'étoiles et honneurs individuels, chaque étudiant-athlète doit avoir participé à au moins deux (2) compétitions et avoir été aligné pour 33 % des rencontres de son équipe.

Les votes doivent se faire après le championnat par équipe 7-7.

9. Annexe 1 | Cahier de charge

1. Lieu de compétition

- Adresse exacte de l'endroit où se déroulera la compétition incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel du responsable de la compétition sur le document d'information.
- Information pour le stationnement du ou des transporteurs (autobus) et endroits pour l'hébergement.

2. Plateaux

- Pour le championnat par équipe 7-7, l'université qui veut tenir une compétition doivent avoir une disponibilité de huit (8) plateaux pour une journée (10 heures).
- Toute université qui veut tenir une compétition doit avoir une disponibilité de huit (8) terrains sur deux (2) jours ou 12 terrains sur une journée et demie (14 heures).

3. Réunion technique des entraîneurs et de l'officiel en chef de la compétition

- L'institution-hôte doit informer, via le bulletin technique, le RSEQ, les entraîneurs et Badminton Québec de l'heure et de l'endroit de la réunion technique entre les entraîneurs et l'officiel responsable de la compétition afin d'échanger sur les points techniques et autres de la compétition.
- Un (1) ou (2) deux représentants de chaque institution sont tenus de participer à chaque réunion pré compétition des entraîneurs. Un (1) seul vote par institution sera accepté en cas de vote.
- **Le RSEQ est responsable d'organiser la rencontre d'entraîneurs de chaque compétition de façon virtuelle la veille de la compétition.**

4. Ordinateur/Imprimante/Micro

- Un (1) ordinateur
- Une (1) imprimante avec papier
- Une connexion Internet
- Le logiciel Tournament planner et/ou League planner (fourni par le RSEQ)

5. Arbitre en chef

L'arbitre en chef est assigné par Badminton Québec.

6. Arbitres de matchs

Lors des championnats, Badminton Québec assigne des arbitres pour les matchs suivants :

- Championnat par équipe 7-7 : les deux (2) finales, or et bronze par équipe pour un total de 10 matchs
- Championnat par équipe 4-4 : la finale par équipe pour un total de cinq (5) matchs
- Championnat individuel : les cinq (5) matchs finaux

7. Juges de ligne

Assurer la présence d'au moins quatre (4) juges de ligne pour tous les matchs des finales par équipe et individuelles.

8. Chronométrateur

Deux (2) chronométrateurs sont requis pour contrôler le temps d'échauffement (3 minutes) et sont responsables d'aviser les joueurs lorsque le temps est terminé. De plus, les chronométrateurs doivent donner les résultats des matchs à la table de contrôle.

9. Affichage des résultats

Pour les demi-finales et les finales, on doit avoir une (1) personne responsable pour afficher les résultats individuels sur un tableau.

10. Cérémonies protocolaires

Le protocole fournit par le RSEQ et doit être respecté lors des championnats.

11. Plan d'urgence

Le comité organisateur doit être en mesure d'accueillir l'ensemble des équipes, le personnel et les spectateurs en respectant les normes d'incendie des installations et en ayant soin d'avoir un plan d'urgence.

12. Bulletin technique

Le comité organisateur doit faire parvenir son bulletin technique aux universités participantes un (1) mois avant la date de la compétition.

10. Annexe 2 | Calendrier et tirage au sort

Avant le début du calendrier, le commissaire procède à un tirage au sort afin de positionner les équipes dans l'horaire des quatre (4) journées de compétition de la saison régulière.

Compétition 1 — Par équipe 7-7

A	UQTR	B	McGill	C	Sherbrooke
D	UQÀM	E	Montréal	F	ÉTS
G	Laval				

Compétition 2 — Par équipe 4-4

Le tirage au sort sera effectué lorsque le nombre d'équipes (A et B) sera établi.

A		B		C	
D		E		F	
G		H		I	

Compétition 3 — Par équipe 7-7

A	Sherbrooke	B	UQÀM	C	Laval
D	Montréal	E	ÉTS	F	UQTR
G	McGill				

Compétition 4 — Par équipe 4-4

Le tirage au sort sera effectué lorsque le nombre d'équipes (A et B) sera établi.

A		B		C	
D		E		F	
G		H		I	

11. Annexe 3 | Rondes des compétitions

Rondes des compétitions	
R1-Univ. A vs Univ. F	R4-Univ. G vs Univ. A
R1-Univ. B vs Univ. E	R5-Univ. C vs Univ. A
R1-Univ. C vs Univ. D	R5-Univ. D vs Univ. G
R2-Univ. D vs Univ. B	R5-Univ. E vs Univ. F
R2-Univ. E vs Univ. A	R6-Univ. F vs Univ. D
R2-Univ. F vs Univ. G	R6-Univ. G vs Univ. C
R3-Univ. B vs Univ. G	R6-Univ. A vs Univ. B
R3-Univ. C vs Univ. F	R7-Univ. G vs Univ. E
R3-Univ. D vs Univ. E	R7-Univ. A vs Univ. D
R4-Univ. E vs Univ. C	R7-Univ. B vs Univ. C
R4-Univ. F vs Univ. B	